



APPEL A PROJETS :

« CLASSE A PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL (PAC) EN LYCEE PROFESSIONNEL »

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Dans le cadre du 100% EAC, la classe à projet artistique et culturel (PAC) s'adresse **exclusivement aux élèves et apprentis des lycées professionnels.**

La classe à projet artistique et culturel est un projet qui **s'inscrit dans les enseignements obligatoires**. Elle s'appuie donc sur les programmes et s'intègre dans les horaires habituels de la classe. Le projet artistique et culturel est placé sous la responsabilité d'un enseignant volontaire et sa réalisation implique une équipe d'enseignants et un partenariat culturel. Le partenariat est obligatoire à raison de 10h d'intervention minimum.

Le projet artistique et culturel se déroule sur tout ou partie de l'année scolaire. Son organisation n'est pas nécessairement hebdomadaire. Des regroupements d'heures peuvent lui être consacrés et des aménagements de l'emploi du temps permettront de faciliter sa mise en place.

La prise en charge des intervenants est assurée par le Rectorat. **Une subvention de 500 euros sera attribuée au partenaire au titre de ses interventions. Le nombre d'heures minimal d'intervention ne saurait être inférieur à 10h. Des compléments de financement pourront être mobilisés par l'établissement (crédit du pass Culture, fonds propres, mécénat...)**

L'attribution de la subvention est conditionnée à un engagement à recenser l'action et à fournir un bilan sur la plateforme Adage.

Calendrier :

- Dépôt des projets sur l'application [ADAGE](#) **avant le vendredi 24 juin 2022, 18h**
- Sélection des projets pour attribution des subventions durant la 1^{ère} quinzaine de juillet

Contact :

Vous pouvez contacter le(s) chargé(s) de mission de la Délégation académique à l'action culturelle du (ou des) domaine(s) artistique(s) et culturel(s) concerné(s) : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/contacts/>